

**Censier du Chapitre de la collégiale
Saint-Etienne de Troyes (1573)
dit Censier Noir
(1408 – 1573 – 1672)**

Cote : Archives de l'Aube, 6 G 68

**Numérisation des documents : Archives de l'Aube
Transcription par Etienne Meunier.**

Mise en ligne par les Archives de l'Aube (538 vues) :
<http://www.archives-aube.fr/ark:/42751/s005568342b4b0dd/5568342b4b253>

**Le censier de la collégiale Saint-Etienne de Troyes
de 1573, dit Censier Noir
(1408 – 1573 – 1672)**

La publication du troisième censier de la collégiale Saint-Etienne de Troyes offre un utile complément à ses deux prédécesseurs déjà édités. Il en prolonge les enseignements sur près de trois siècles.

Contexte :

L'année d'ouverture du registre est 1573, l'année qui suit la Saint Barthélemy Il y a désormais onze ans que la guerre civile ouverte par les Protestants, elle-même consécutive à des décennies de violentes provocations, ravage la France. La Champagne est la porte d'entrée principale de l'infanterie fournie par les princes allemands à leurs coreligionnaires français. Dépourvue d'obstacles naturels, la province est impuissante face à ces vagues répétées d'armées d'invasisseurs cherchant à gagner le Val de Loire et le Poitou, attendues avec joie à Vallery par le prince de Condé Louis de Bourbon, à Châtillon-sur-Loing par l'amiral Gaspard de Coligny, à Tanlay par François d'Andelot et d'autres RPR¹ de haut rang à La Motte-Tilly, Villeneuve-aux-Riches-Hommes (Raguier), Champlost, Saint-Mards-en-Othe (Leprince). L'armée royale aligne les victoires (1569 Jarnac et Moncontour ; 1567 Saint-Denis) dont Catherine de Médicis la prive des bénéfiques. Pour permettre au duc d'Anjou d'aller occuper le trône de Pologne, le siège de La Rochelle est levé !

En proie à cet environnement, la cité de Troyes poursuit un déclin engagé au début du siècle précédent. Après avoir ouvert ses portes à Charles VII (1429), elle n'a pas retrouvé le deuxième ou troisième rang des villes du royaume qui avait été le sien au Moyen Age. Louis XI lui préfère Lyon pour contrer les foires de Genève².

Même augmentée des ruraux fuyant les passages de troupes, la population cesse d'augmenter (Annexe 1)³. Les liens cités avec d'autres villes citent cinq axes au travers les forains propriétaires dans Troyes :

- 1 à Tonnerre⁴,
- 1 à Orléans et 1 à Pont-sur-Yonne⁵,
- 2 à Dijon, 1 à Bar-sur-Seine⁶,
- 4 à Châlons, 4 à Arcis⁷,
- 13 à Paris et 2 à Pont-sur-Seine⁸.

1 RPR Religion Prétendue Réformée : terme administratif ayant cours durant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle pour caractériser les différents groupes de réformés, tant Luthériens que Calvinistes.

2 Guy Baron. Troyes dans la conjoncture européenne in *Le Beau XVI^e siècle troyen*. Troyes, 1989, p. 57.

3 Michel Turquois. *La population de Troyes au XVI^e siècle* in le Beau XVI^e siècle troyen. Troyes, 1989, p. 63 à 72.

4 Etienne Girardin, marchand à Tonnerre, époux de Barbe Moligneau (259 r^o). L'épouse est Troyenne.

5 Jehan de La Prée, d'Orléans (29 v^o) ; Guillaume Sarredin marchand à Pont-sur-Yonne, époux d'Odette Thomas en 1622 (125 v^o).

6 de Dijon : Léonard Bouhyot en 1580 (22 r^o) ; Etienne Barbissy, époux de Sebille veuve de Jehanninet de Ruffy en 1573 (22 r^o).

Sébastien de la Ruelle, de Bar-sur-Seine en 1644 (100 v^o).

7 Châlons : Jehan Bizet marchand à Châlons avant 1573 (11 r^o) ; Gillette Legier veuve Pierre Harzin, de Châlons en 1573 (13 r^o) ; Guillaume Bizet ; de Châlons en 1573 (23 r^o) ; Guy Noël, marié, de Châlons en 1582 (134 v^o).

Arcis-sur-Aube : Nicole Regnault, à Arcis, en 1583 (60 r^o) ; m^e Loys Desgarroys grènetier à Arcis en 1612 (127 r^o) ; Laurent Febure contrôleur au Grenier à sel d'Arcis, époux de Gabrielle Desgarroys, et sa belle-sœur Claude Desgarroys, en 1633 (127 r^o).

Pour autant, en y regardant de près, plusieurs Parisiens ne sont que des Troyens partis y faire carrière, et qui conservent un temps leur héritage ancestral. Aussi, ces propriétaires forains sont essentiellement des héritiers de Troyens, et la ville ne suscite aucun engouement foncier spéculatif lointain.

Prenons garde aux mentions extraites. Nous savons que des lignages Sénonais ont pris femmes à Troyes depuis le XV^e siècle et effectuent des allers et retours entre les deux cités. Or les patronymes Boucher et Ravault ne sont pas une fois rattachés à Sens dans ce troisième censier.

Par ailleurs le censier de Saint-Etienne ne représente pas 5 % du foncier de la ville de Troyes. Autant dire qu'il est permis d'espérer d'autres regards fournis par les autres institutions détentrices de censives. La mention scrupuleuse de tenants et aboutissants en multipliant par deux ou trois les mentions venues du voisinage augmente d'autant l'intérêt généalogique des censiers.

L'arrière-pays est ravagé mais sa population n'est pas mise en exergue dans le censier. Ce sont des abonnés aux logements de fortune, ou au mieux, au marché locatif. Elle garde toujours espoir de revenir retrouver sa terre.

Structure :

Les chanoines de Saint-Etienne de Troyes décident de rénover leur censier dans ce contexte pitoyable.

Le rédacteur débute par une table des chapitres organisés géographiquement par rues (en ville) et lieux-dits (hors les murs). Chaque censive se voit attribuer un folio⁹. La situation de 1573 est alors signifiée avec ses censitaires, la contenance foncière, les tenants et aboutissants. On achève le paragraphe unique par le rappel des précédents censitaires, en s'efforçant d'indiquer la date et le type d'acte assurant cette mention. On peut ainsi parfois remonter jusqu'en 1408, ce qui repousse l'antériorité du censier de 1573 cent soixante-cinq années avant. Il est alors souvent fait mention du « censier précédent » qui garantit la bonne séquence documentaire.

Très vite après l'année de sa mise en place, le censier de 1573 sert à l'enregistrement de mises à jour. On en cite jusqu'en 1672, soit 99 ans après la rédaction du registre. En réalité ces mises à jour profitent de la place laissée libre sur la page rédigée en 1573. Quand on atteint le bas de la feuille, la colonne de gauche, puis celle de droite continuent à recevoir les mises à jour. Ces compléments gagnent en précision. Chaque nouveau paragraphe est authentifié par la signature du ou des reconnaissants et du ou des notaires. Dans de rares cas, l'ampleur des mises à jour les font se réfugier dans les folios vierges de la fin du registre.

Les mises à jour ne sont pas des reprises serviles des formulations antérieures. En s'avancant dans le XVII^e siècle, les toponymes peuvent être évolutifs, et en général les détails du contenu des parcelles des censives augmentent.

8 Paris : François Thevenon, chandelier à Paris en 1573 (26 r^o et 165 v^o) ; Nicolas et Nicole Franquet, de Paris, en 1530 (27 v^o) ; Jehan de La Preeze, tixerant de toiles à Paris en 1573 (27 v^o) ; m^e François Denise, avocat en Parlement à Paris en 1648 (56 r^o) ; m^e Samuel Dacolte, procureur en Parlement à Paris en 1600 (60 r^o) ; Guillaume Rouillard, de Paris, en 1573 (82 r^o) ; Nicole Favayer, prévôt de Troyes puis Conseiller des Généraux à Paris en 1573 (131 v^o) ; Hugues Lesprevier, curé de Saint-Paul à Paris en 1573 (131 v^o) ; Pierre Pithou, avocat à Paris en 1575 (235 v^o) ; Jean Dorieu, président de la Cour des Aides en 1641 (240 r^o) ; Guillaume Leconte, de Paris, avant 1573 (243 v^o) ; Jehanne de Laval, veuve de Nicolas Foret, de Paris, avant 1573 (244 r^o) ; François Borjon, procureur au châtelet de Paris en 1575 (244 v^o). Pont-sur-Seine : Edmond Adam en 1573 (46 r^o) ; Loys Ravault en 1587 (245 r^o). Ce dernier est originaire de Sens et a des membres de sa famille logés à Troyes.

9 La forme de foliotage « (folio 021) » « (folio xxx) » correspond au numérotage des vues attribué par les Archives de l'Aube aux vues numérisées de leur site. La forme « [10 r^o] » « [174 v^o] » correspond au foliotage porté antérieurement sur le manuscrit.

Les chanoines à qui s'adressent les censitaires ne signent guère leur registre. On retrouvera les signatures au sein des minutes notariales réparties dans les études.

Une ville à nu :

La ville se remet d'un grand incendie survenu du 24 au 26 mai 1524, qui a ravagé 3 000 maisons sises à son couchant. On cite le passage de l'incendie (ou d'un autre?) rue du Gros Raisin (69 v°) et Teltre Saint-Panthaléon (236 r°). Le censier mentionne vingt-trois maisons neuves :

- rue de Bourbereault (127 r°),
- rue de la Cage (131 r°),
- Clos de la Madeleine (23 r°),
- Clos de la Madeleine à l'enseigne Chaalons (42 r°),
- rues du Temple et du Cheval Blanc (67 v°),
- rue et enseigne du Gros Raisin (70 v°).
- en Grande Mascrye (72 v°),
- au coin de la rue des Planches et du Gros Raisin (73 r°),
- rue du Temple (92 r°),
- en Croncels, tenant à un bras de la Seine (94 v°),
- rue du Temple, face à la ruelle de Croncels (100 v°),
- rue de Croncels (101 r°),
- aux Terrasses tenant à la Seine (103 r°),
- rue des Buchettes (111 r°),
- rue de la Clef tenant à la cour des Anges (124 r°),
- en Bourbereault (132 v°),
- en Mardanson sur le Pont Ferré (176 v°),
- en Mardanson faisant le coin sur l'eau face aux moulins (183 r°),
- rue de la Clef (235 r°),
- au tertre Saint-Panthaleon (236 v°),
- rue du Dauphin (238 v°),
- devant la rue Saint-Aventin en Cuchot (255 v°),
- à l'enseigne du Dauphin (260 r°).

On cite aussi un étal neuf aux Etaux à Pains (65 v°).

La toponymie est oscillante. Apparemment, la toponymie n'est jamais dictée par les autorités publiques (municipalités) et politiques des époques anciennes (sauf flagornerie des lotisseurs : places Dauphine et Royale à Paris). La municipalité ou l'administration royale ne cherche pas à imposer aux sujets du Roi de France un culte laraire public. La population adapte d'elle-même ce toponyme en fonction de la présence plus marquée d'une des enseignes existantes. L'usage d'un double de dénomination rend bien compte des évolutions en cours. Le greffier fixe son attention sur le nombre de frestres de maison, la présence d'une cave, d'une écurie, d'une cour, du nombre d'étages.

Les enseignes sont un repère indispensable dans toute grande ville. Elles restent rares dans les bourgs et plus encore dans les villages¹⁰. Cinquante-cinq sont citées dans le censier (voir annexe 1). On retrouve des enseignes d'une grande banalité, utilisées dans beaucoup d'autres villes (ex ; les

¹⁰ Etienne Meunier. *Histoire de l'habitat de la vallée de la Vanne*. A courant de la Vanne, A.P.V.V., 2020, n° 20, p. 140 et 141.

Trois Rois, le Cheval Rouge). Quelques-unes sont rares, telle celle de l'Ecrevisse qui se relie à la famille Boucher. On mesure l'empreinte de la ruralité dans beaucoup de noms choisis : la Serpe, les trois Raisins, le gros Raisin, les Faucilles, le Corbeau, le Coq, les Cannelons, le Faucheur, les trois Faux. La cité est un morceau de ses campagnes environnantes. Le poids de la dévotion est limité : les images Saint-Remy, Sainte Marguerite et Saint Fiacre, La Grande Agnès, l'Ave Maria, Notre-Dame de Mont-Rolland, le chef Saint Jean, les Bons Hommes. Nous sommes dans une ancienne ville de commerce. Des enseignes évoquent des destinations lointaines (Montpellier, Châlons, Bar-sur-Seine, le Puy-en-Velay, de là les Monts) un peu tombées en sommeil. La part de la technique est faible (le Compas, le Miroir, la Clé et la Clé d'Argent).

Les monuments (ponts, étaux, bras d'eau) sont cités dans le voisinage des censives. Les historiens du bâti y puiseront de nouvelles réflexions, par exemple sur la localisation des caves selon les quartiers. Nous ne citerons qu'un seul exemple : la mention de huit jeux de paume¹¹ :

- en Barberault (123 v°),
- de Montpellier, rue de la Clef (123 r° et v°),
- de la Caïge, en la rue de la Clef (131 v°),
- du Puy en Auvergne, en la Grande Rue (207 v°),
- du Petit Bracque, rue de la *Coresterye* aux Chevaux (44 v° et 264 r°),
- le grand jeu de Braque, rue de la *Coresterye* aux Chevaux (264 r°),
- d'Egypte, rue du Bois (55 v°),
- de Jehan Poussin, rue des Planches (74 r°).

Ces jeux de paume consomment de grandes superficies. Leur présence en ville témoigne de quartiers devenus sommeillants.

Quelques exemples d'apports généalogiques :

L'apport généalogique de la publication de la transcription d'un censier est tout à la fois substantiel et partiel.

Nous prendrons un exemple concret, débutant paradoxalement par un Bourguignon : Gilles Navetier, marchand à Beaune (°1604 †1677) a épousé avant 1631 (et probablement durant l'été 1630) Jeannette Foy. Le patronyme Foy est pratiquement inconnu dans le duché de Bourgogne, ce qui est un avantage méthodologique : chaque porteur du nom a en effet une forte probabilité d'être un parent. En quelques années, la piste bourguignonne s'est révélée vaine. Nous avons pourtant une piste : le contrat de mariage de 1652 d'une fille du couple. Ses parents lui promettent de lui attribuer une maison venant de l'héritage de son oncle le marchand Claude Foy. L'oncle à héritage est domicilié, comme sa maison à Estroyes ou Troyes. En effet, la calligraphie alambiquée fait songer au hameau d'Estroyes, en la paroisse de Mercurey, sis à 30 kilomètres de Beaune, bien avant la cité de Troyes distante de 190 kilomètres. Là encore, Estroyes ne se révèle pas concluant. Il fallait dès lors noyer ses recherches dans la grande ville de Troyes. Même dotée de tables alphabétiques, la capitale de la Champagne ne connaît que de très rares Foy, qu'il faut commencer par distinguer des Fay plus nombreux. Des sondages dans les liasses notariées ne furent pas plus concluants. Il restait alors le recours aux censiers. La cité en est bien pourvue, grâce à Dieu ! L'un d'eux cite effectivement, dans un paragraphe de mise à jour, Gilles Navetier, du chef de son épouse Jeannette Foy, détenteur d'une maison venue de ses beaux-parents Yvon Foy¹². La suspicion redoutée était avérée : Jeannette Foy venait d'une très grande ville.

11 Etienne Meunier. *Les tripots du Sénonais et des pays circumvoisins*. L'Echo de Joigny, n° 61, 2004, p. 59 à 71. En page 71, le plan détaille sept jeux à Sens et six à Auxerre.

12 A. Aube, censier neuf de Saint-Etienne de Troyes, 6 G 69, vue 693 / 843, 17 mai 1631 (m^e Coulon).

Ce censier faisait de Simon Foy un des co-héritiers de la famille Martin, patronyme peu usité à Troyes. En passant sur le censier dit le Censier Noir, objet de la présente édition, nous découvrons que Marie Martin, seconde épouse d'Yvon Foy, est la fille de Pierre Martin, marchand drapier à Troyes (mais seigneur en partie de Rhèges) marié avant 1574 à Marie Ravault. Un jardin de Croncels (f° 87 r°) cite ensuite le grand-père Philippe Ravault et antérieurement l'arrière-grand-père l'esguilletier Nicolas Chauveau en 1538. Le même censier livre l'identité de l'épouse de cet artisan du luxe : Marie Voictier (42 r°), qu'on peut corriger en Vestier, comme étant la fille de Jehan Vestier, marchand de draps à Troyes. Le bonhomme a fait bâtir à neuf trois frestres de maison où pend l'enseigne Chaalons, au Clos de la Madeleine, tenant par-derrière aux murailles de Troyes. Son ardeur de bâtisseur lui fait bâtir une des premières chapelles latérales de l'église paroissiale Saint-Jean-du-Marché, dite de Sainte Agathe. Ailleurs dans le registre, un jardin d'un demi-quartier sis aux Terrasses renvoie à Mathurin Chauveau, père de l'esguilletier Nicolas (103 v°). On le retrouve vers la Voise en 1487 dans le deuxième censier transcrit. Nous sommes à présent au XV^e siècle.

Portons à présent notre regard vers Philippe Ravault. Venu de Sens, il ne s'installe pas à Troyes par hasard. Sa mère Agnès Boucher (*alias* Geneviève pour les notaires de Sens), épouse de Martin Ravault (216 v°), est la fille de la Troyenne Marguerite Le Muet, dame de Pâlis, qui figure avec son père, sa mère et sa sœur, sur le splendide vitrail de la Passion en l'église de La Madeleine de Troyes. Le grand accin de la rue du Four l'Evêque (dit anciennement la Cour du Roi aux Merciers) lui vient bien de m^e Nicole (Le) Muet et au-dessus d'Agnelot veuve de Colinet de Bury. Dit autrement, ladite Agnelot est l'arrière-grand-mère d'Agnès Boucher. Mais le deuxième censier transcrit de 1487 nous livre le patronyme d'Agnelot : Angelin. Ses parents sont Guillaume Agnelin et Guillemette, qui vivent au début du XV^e siècle sous le règne de Charles VI. Les trois censiers de la collégiale Saint-Etienne nous ont construit une généalogie ascendante menant à des individus nés à la fin du XIV^e siècle.

Quant à Yvon Foy, le troisième censier cite sa première épouse : Claude Arson, qui a assuré son installation à Troyes en 1571. Il est ainsi copropriétaire d'un corps d'hôtel en la Cour du Miroir en 1572, puis propriétaire d'un demi-frestre lieu-dit la Fosse aux Tripes en la Petite Mascrye en 1573 et d'une maison rue Saint-Pantaléon en 1606. Le troisième censier continue donc à une meilleure contribution de cet immigré tout-à-tour marchand peintre (1573), maître orfèvre (1588), marchand (1593-1606), bossetier (1594)¹³. Il figure par ailleurs dans les registres des fabriques paroissiales de Saint-Nicolas et Saint-Pantaléon, comme leur livrant des pièces d'argenterie liturgique. Celui que nous supposons Beauvaisien, inconnu en 2019, a brusquement pris chair, et offre les brillantes ascendances médiévales de sa seconde épouse à sa descendance beunoise. Ce travail procure aussi à la descendance sénonaise et troyenne des Le Muet des perspectives neuves, qui ne sont pas encore épuisées. Sur ce point, il s'agit d'un gain inespéré, car les censiers transcrits, en eux-mêmes, ne sont pas loquaces sur le destin des fils et des filles qui ont quitté la cité de Troyes et ne manquent pas de se séparer de leur foncier ancestral.

*

*

*

En somme, l'exploitation de trois censiers séquents, pourtant très partiels d'une cité d'une réelle ampleur, a pu fournir à ce stade 40 ascendants à Troyes et à Sens (dans ce dernier cas déjà identifiés) d'une jeune femme apparemment inconnue venue se marier, Dieu sait pour quelle raison, à Beaune sous Louis XIII (annexe 3). Les registres paroissiaux ont montré ici leurs limites (perte des mariages, puis des baptêmes), tout comme les épaves notariales. Le relais des censiers se révèle capital, et leur transcription, décisive.

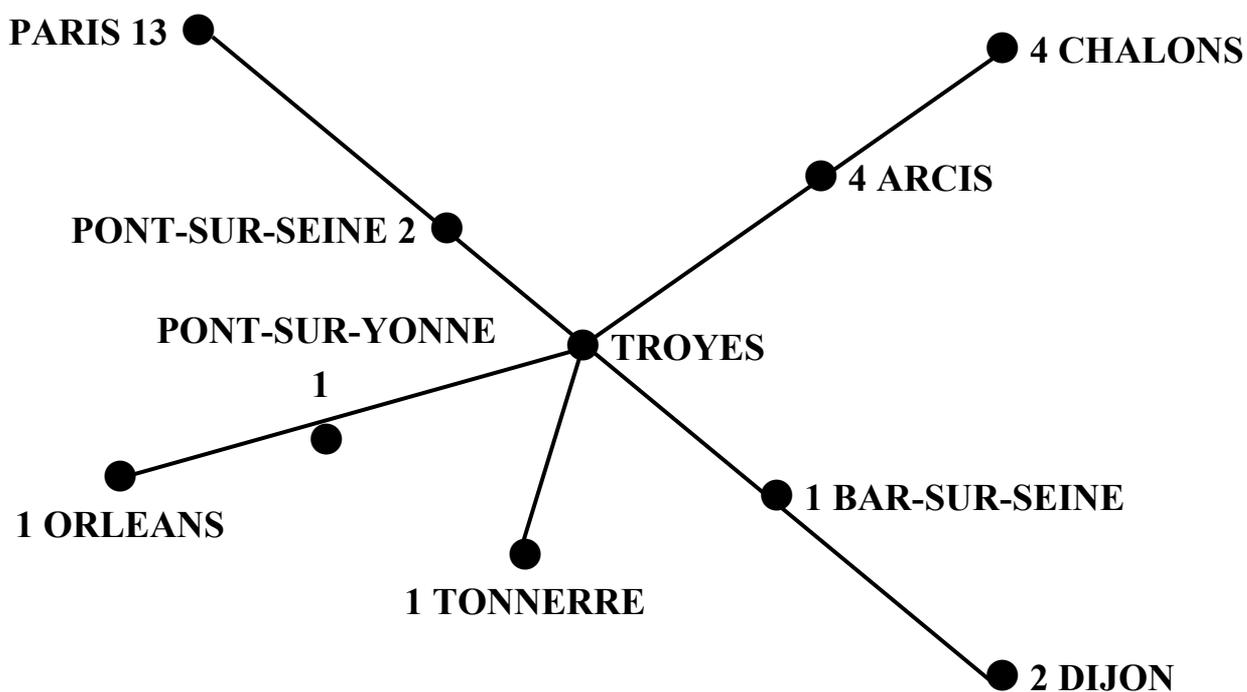
¹³ Artisan fondeur de boucles, d'anneaux, de statues et statuettes en ronde bosse.

Annexe 1

Esquisses démographiques troyennes (cf. Michel Turquois)
il est mentionné en correspondance le nombre d'individus
cités par les trois censiers urbains de Saint-Etienne

1372	8 860	
1406	5 800	1 514
1436	10 250	
1474	11 900	
1482	18 309	4 477
1501	23 670	
1504	23 083	
1521	23 808	
1553	26 965	
1556	30 200	
1570	32 600	4 640
1580	30 000	
1585	28 500	
1591	27 600	
1595	26 750	
1600	20 100	
1605	19 700	

Annexe 2
Domicile des forains propriétaires mentionnés dans le troisième censier
de la collégiale Saint-Etienne de Troyes



Annexe 3 Enseignes mentionnées

L'image Saint	rue Pierre Le Rey		(14 r°)
Le Petit Sault	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(22 r°)
Le Petit Scel	au Clos de la Magdeleine		(22 r°)
La Maison Blanche	au Clos de la Magdeleine		(23 v°)
Lescrevise	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(24 v° et 245 v°) ¹⁴
La Main	au Clos de la Magdeleine		(29 v°)
La Petite Main	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(30 r°)
Point du Jour	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(32 r°)
L'image Saint Remy	au Clos de la Magdeleine	rue du Bois	(39 r°)
Les Bons Hommes	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(40 v°)
Chaalons	au Clos de la Magdeleine	tenant aux fortifications	(42 r°)
La Grimasse ou le Grant Billartau	Clos de la Magdeleine		(51 v°)
Le Compas	au Clos de la Magdeleine,	rue du Bois et rue des Buchettes	(53 r°)
Maupignier	au Clos de la Magdeleine,	rue du Bois et rue des Buchettes	(54 v°)
La Lesmontz	au Clos de la Magdeleine,	rue des Quinze-Vingts et rue du Bois	(56 v°)
Le Porc Espy	La Roerie	tenant aux fortifications	(57 r°)
La Serpe	La Roerie	tenant aux fortifications	(58 v°)
L'image Sainte-Marguerite	La Roerie	tenant aux fortifications	(61 r°)
Les Trois Raisins	La Roerie	tenant aux fortifications	(65 r°)
L'Estoile	Grande Mascricie	tenant au rû venant de la Seine	(67 v°)
L'image Saint-Fiacre	Grande Mascricie	rue du gros Raisin	(69 v°)
Le Gros Raisin	Grande Mascricie	rue du Gros Raisin	(70 r°)
La Grande Agnès	Grande Mascricie	rue des Planches et de la Petite Mascricie, tenant à un petit rû	(75 r°)
L'Eau Bénite	Grande Mascricie	rue des Planches	(73 r°, 75 v°)
Les Faucilles	Croncels	au pont sur la Vienne	(84 v°)
Le Corbeau	Croncels	rue des Planches	(97 v°)
Le Porte Enseigne	Croncels	rue de Croncels	(97 v°)
Le Croissant	Croncels	rue de Croncels	(99 v°)
Le Cheval Rouge	Croncels		(100 v°)
L'Ave Maria, depuis Bar-sur-Seine	Croncels	rue de Croncels	(101 r°)
Le Coq	rue des Buchettes	tenant à la rue de Châlons	(110 r°)
Les Cannelons (Quenetons)	rue des Buchettes		(112 v°)
Notre-Dame de Mont Rolland	rue des Buchettes		(113 r°)
La Clef	en Barberault	rue de la Clef	(125 v°)
Le petit Saint-Jean	en Barberault	rue de la Clef	(125 v°)
Le Bois de Vienne	en Barberault	rue de Bourberault	(126 r°)
Delà les Monts	rue du Cheval Rouge		(129 v°)
L'enseigne de Dijon	en Bourberault	rue de la Cage	(131 r°)
La Caige	rue du Chaval Rouge et rue de Bourberault		(131 v°)
Les Trois Pigeons	rue des Tiroz ou des Pigeons		(134 v°)
La Clef d'Argent	(cité à l'occasion d'un acte des Aires de Challouel)		(171 r°)
Le Faulcheur	Meldanson	rue Surgalle	(180 r°)
L'image Saint-Jacques	Meldanson	ruelle qui va à la Seine	(181 v°)

¹⁴ La seconde mention fait directement référence aux armoiries parlantes de la famille Boucher, originaire de Sens.

Cahier généalogique de l'Yonne XXX

Le Barillet	La Draperie	(202 v°)
Le Bauville	rue de la Draperie	rue de la Poulallerie (derrière) (202 v°)
Le Puy en Auvergne	Grande Rue	(207 v°)
La Tête de Mouton	rue du Four l'Evêque	rue de Lordeboue (215 v°)
Le chef Saint-Jean	La Charronnerie	(239 v°)
La Roue de la Fortune	Tertre Saint-Panthaléon	rue du Dauphin (241 r°)
Les Trois Rois	Marché au Blé	(242 v°)
Les Maillets	Tertre Saint-Panthaléon	ruelle des Pois (243 v°)
Le Miroir	Tertre Saint-Panthaléon	rue du Marché au Blé et rue Saint-Panthaléon (245 r°)
Le Dauphin	Tertre Saint-Panthaléon	près Saint-Panthaléon (246 r°)
Les Trois Faux	Tertre Saint-Panthaléon	devant l'église Saint-Nicolas (246 v°)
Le Barbeau	Tertre Saint-Panthaléon	devant l'église Saint-Nicolas (246 v°)
Les Mulets	Tertre Saint-Panthaléon	devant l'église Saint-Nicolas (247 v°)